



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

Message n° 3 de la Conférence des Syndics à l'Assemblée des délégués du 25 avril 2024

Demande de crédit supplémentaire relatif au dépassement des coûts liés à l'établissement du Plan Directeur Régional (PDR)

La Conférence des Syndics demande à l'Assemblée des délégués d'approuver la demande de crédit supplémentaire de **CHF 90'000.-** relatif au dépassement des coûts liés à l'établissement du Plan Directeur Régional (PDR).

Préambule

Dans le canton de Fribourg, l'élaboration d'un plan directeur régional est obligatoire. Il permet aux communes de répartir entre elles les extensions du territoire d'urbanisation et les zones d'activités selon leurs besoins. Le PDR leur permet aussi de planifier la réalisation d'équipements régionaux, de définir des pôles touristiques régionaux et d'obtenir dans certaines conditions un soutien du Canton pour leur développement. Plus globalement, le PDR constitue un plan d'action dont se dotent les communes pour coordonner entre elles l'aménagement et le développement du territoire.

L'élaboration du PDR de la Veveyse a débuté au début 2019. Son approbation devrait intervenir d'ici l'été 2024. Ce calendrier est comparable à celui des autres régions fribourgeoises.

Historique du projet et justificatif du dépassement

Lors de l'assemblée constitutive du 21 novembre 2019, les délégués de l'ACV ont approuvé, sur recommandation du COPIL, un crédit d'investissement initial de CHF 50'000.- pour les coûts de la première étape. Une fois le bureau d'urbanisme désigné, un crédit complémentaire de CHF 328'000.- a été validé lors de l'assemblée des délégués du 25 novembre 2020 pour couvrir les coûts de réalisation.

Ce crédit total d'investissement de **CHF 378'000.-** ne suffira pas à couvrir l'ensemble des coûts.

En effet, la 1^{ère} étape s'est montée à CHF 66'649.95 et la 2^{ème} étape à CHF 374'549.01, soit un coût total de **CHF 441'198.96** au 31 décembre 2023. Cela représente un dépassement de **CHF 63'198.96**.

De plus, jusqu'à l'approbation du PDR par la DIME, un montant de **CHF 25'940.-** doit encore être comptabilisé pour la finalisation du dossier (exigences de l'Etat) à effectuer sur 2024. Une part de réserve recommandée est prévue. Les coûts totaux du PDR se monteront au total à **CHF 468'000.-**.

C'est pourquoi la demande de crédit supplémentaire se monte à **CHF 90'000.-**.

Le dépassement de **CHF 63'198.96** est explicable de la manière suivante :

Les offres du prestataire Archam et Partenaires SA reposent sur un cahier des charges établi en 2019 par un autre prestataire (Urbasol). Le surcoût des impondérables n'a pas pu être estimé lors de l'élaboration de ce cahier des charges. Il s'agit principalement des éléments suivants :

- L'évolution de la base légale cantonale et de ses exigences, notamment pour le territoire d'urbanisation, a nécessité une coordination accrue avec le SeCA afin de mettre à jour et adapter le projet en conséquence.
- Des modifications dans l'organisation de la conduite du projet ont engendré des coûts en plus, notamment la création du bureau du COPIL avec des séances supplémentaires, la mise en place de groupes de travail techniques, des appuis organisationnels et logistiques pour la récolte des données.
- De nouveaux éléments ont été ajoutés dès 2021 comme la reprise des jetons de présence des communes sur ce budget d'investissement, ainsi que la mise en place de formation pour les nouveaux élus et des rencontres supplémentaires avec le canton pour répondre à des questionnements de communes.

Le montant de **CHF 25'940.-** pour la dernière étape s'explique de la manière suivante :

Pour 2024, les coûts des prestations d'Archam et Partenaires SA pour le dépôt final du PDR à la suite de l'examen final de la DIME ont pu être limités à CHF 13'000.-. En effet, nous avons pu réduire les coûts de près de CHF 20'000.- grâce à la reprise de certaines tâches à l'interne à la suite de l'engagement de notre chef de projet qui a de fortes compétences en aménagement du territoire. L'atelier vision 2040 de l'ACV et divers frais internes sont également comptabilisés, ainsi qu'une réserve nous permettant d'éviter toute surprise ultérieure.

Plan de financement (montants TTC arrondis au millier supérieur)

Coût total estimé pour l'établissement du Plan Directeur Régional (PDR)		Montant CHF TTC	Totaux CHF TTC
2019- 2023	Honoraires du BAMO pour		
	travaux préliminaires et l'appel d'offres	24 000	
	programme d'études	24 000	
	accompagnement Bdo Syzact	11 000	
	./ . Financement RGV pour le Syzact	-6 000	
	Assistance et accompagnement du MO	25 000	
	Frais des organes		
	COPIL, administration, commissions, etc.	25 000	
	Honoraires de l'urbaniste adjudicataire	250 000	
	Etudes complémentaires et prestations de spécialistes	25 000	378 000
	<u>Dépassement</u>		
	Coordination Archam-SECA, création bureau copil, groupes de travail techniques, appuis organisationnels et logistiques récolte données. Jetons de présence des communes, formation nouveaux élus, rencontres supplémentaires avec le canton.	64 000	
2024	Finalisation du dossier suite retour SECA (prestation Archam), Atelier vision 2040 (jetons de présence), frais divers internes, impression, réserve imprévus	26 000	90 000
Coût total estimé			<u>468 000</u>

Demandes de crédits		Montant CHF TTC	Totaux CHF TTC
21.11.2019	Crédit initial	50 000	
25.11.2020	Crédit complémentaire	328 000	
25.04.2024	Crédit supplémentaire	90 000	<u>468 000</u>

Incidences financières sur les charges de fonctionnement après consolidation		Montant CHF TTC	Totaux CHF TTC
Charges financières annuelles sur l'emprunt bancaire de			370 000
Intérêt	1,50%	5 550	
<i>La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie</i>			
Amortissement sur 10 ans	10,00%	37 000	
<i>Réf. 1429 Directives 4 SCom Autres immobilisations incorporelles - études</i>			
Estimation coût annuel à charge des communes			42 550

Conclusion

La création de la nouvelle structure de l'ACV a permis de reprendre les travaux du COPIL en cours d'année 2023 au travers de sa Commission aménagement. Aussi, l'engagement de notre aménagiste depuis le mois de septembre 2023 permet d'assurer un suivi méticuleux du projet. Toutes les factures depuis le début du projet ont été analysées et des mesures ont été prises lorsque les prix n'étaient pas justifiés. Certaines factures ont pu être renégociées et certaines prestations refacturées directement aux communes qui avaient entrepris des démarches personnalisées auprès du prestataire.

La Conférence des Syndics vous propose d'approuver la demande de crédit supplémentaire relatif au dépassement des coûts liés à l'établissement du Plan Directeur Régional (PDR) de **CHF 90'000.-**.

Bossonnens, le 25 avril 2024

Annexes :

- Copie du message pour le crédit initial du 21 novembre 2019
- Copie du message pour le crédit complémentaire du 25 novembre 2020



Assemblée des délégués du 25 novembre 2020

Message relatif à un crédit complémentaire de Fr. 328'000.- pour la réalisation du Plan Directeur Régional de la Veveyse

Préambule :

Lors de l'assemblée constitutive de notre association le 21 novembre 2019, les délégués ont accepté un crédit d'investissement initial de CHF 50'000.00 pour le financement de la première étape de l'élaboration du Plan Directeur Régional de la Veveyse. Il était entendu qu'un crédit complémentaire serait présenté après la rentrée des soumissions permettant de désigner le bureau d'urbaniste.

C'est aujourd'hui chose faite et nous pouvons présenter ci-dessous le plan de financement comprenant le mandat d'urbaniste pour la réalisation du PDR. Les chiffres présentés sont fiables. Seuls les coûts des spécialistes pourraient encore varier et devoir s'adapter à la complexité des sujets à traiter.

Coûts estimatifs pour l'établissement d'un Plan Directeur Régional	
▪ Honoraires du BAMO pour les travaux préliminaires et l'appel d'offres le programme d'études l'accompagnement Bdo Syzact ./. le financement de la RGV pour le Syzact <u>Assistance et accompagnement du MO</u>	Fr. 24'000.00 Fr. 24'000.00 Fr. 11'000.00 Fr. - 6'000.00 <u>Fr. 25'000.00</u>
Total :	Fr. 78'000.00
▪ Frais des organes COPIL, administration, commissions, etc.	Fr. 25'000.00
▪ Honoraires de l'urbaniste adjudicataire	Fr. 250'000.00
▪ Etudes complémentaires et prestations de spécialistes	Fr. 25'000.00
Total général :	Fr. 378'000.-
Crédit initial voté en 2019	Fr. 50'000.00
Crédit complémentaire arrondi :	Fr. 328'000.00

Incidences financières sur les charges de fonctionnement de l'association après consolidation :

▪ Amortissement (15 ans)	Fr. 25'200
▪ Intérêt 1.50 %	Fr. 5'700

Demande de crédit :

Sur recommandation du COPIL, la Conférence des Syndics sollicite un crédit complémentaire de **Fr. 328'000.00** pour couvrir les coûts jusqu'à la réalisation finale du PDRég Veveyse.

Assemblée des délégués du 21 novembre 2019

Message relatif à un crédit de Fr. 50'000.- pour la réalisation du Plan Directeur Régional de la Veveyse

Préambule :

Devenu obligatoire par la modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions, le plan directeur régional « PDRég » est aujourd'hui le projet prioritaire de l'ACV. Le délai de réalisation est fixé au 30 avril 2022. Diriger un projet de cette envergure implique l'engagement de moyens importants et l'élaboration d'une planification détaillée. Par anticipation, la Conférence des Syndics a mis sur pied un comité de pilotage (COFIL PDRég) qui s'est déjà réuni à plusieurs reprises cet automne. Ces informations vous ont été transmises par vos exécutifs.

La conduite efficace du projet nécessite de mettre en place rapidement les procédures de marchés publics. Il s'agit de la première étape avant l'adjudication d'un mandat plus étendu à l'urbaniste retenu. Parmi les entreprises actives dans le canton, le COFIL a établi des contacts avec le bureau URBASOL à Givisiez auquel il souhaite attribuer la fonction de Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage (BAMO). En annexe, vous trouverez une copie de leur offre pour la mise en soumission et l'accompagnement. Ci-dessous, nous présentons un récapitulatif des coûts du PDRég en précisant qu'il s'agit bien d'une estimation :

Coûts estimatifs pour l'établissement d'un Plan Directeur Régional	
▪ Honoraires du BAMO pour l'établissement du cahier des charges, la mise en soumission, la conduite de l'adjudication	Fr. 25'000.-
▪ Frais des organes COFIL, administration, commissions, etc.	Fr. 25'000.-
▪ Honoraires d'urbaniste pour l'accompagnement du MO	Fr. 25'000.-
▪ Honoraires de l'urbaniste adjudicataire	Fr. 180'000.-
▪ Etudes complémentaires et prestations de spécialistes	Fr. 25'000.-
Total :	Fr. 280'000.-

Demande de crédit :

Sur recommandation du COFIL, la Conférence des Syndics sollicite un crédit de **Fr. 50'000.00** pour couvrir les coûts de la première étape. Cette somme serait utilisée ainsi :

- Fr. 25'000.- pour les honoraires du BAMO ;
- Fr. 5'000.- pour le traitement du COFIL et
- Fr. 20'000.- pour le premier acompte à l'urbaniste.

Lors de l'assemblée des délégués du printemps 2020, une demande de crédit supplémentaire sera présentée à l'ACV pour financer la totalité de l'investissement restant. A ce moment-là, nous serons en possession de chiffres beaucoup plus fiables.

Annexe : offre du bureau Urbasol SA

[FIN]



Assemblée des délégués du 21 novembre 2019

Message relatif à un crédit de Fr. 50'000.- pour la réalisation du Plan Directeur Régional de la Veveyse

Préambule :

Devenu obligatoire par la modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions, le plan directeur régional « PDRég » est aujourd'hui le projet prioritaire de l'ACV. Le délai de réalisation est fixé au 30 avril 2022. Diriger un projet de cette envergure implique l'engagement de moyens importants et l'élaboration d'une planification détaillée. Par anticipation, la Conférence des Syndics a mis sur pied un comité de pilotage (COPIL PDRég) qui s'est déjà réuni à plusieurs reprises cet automne. Ces informations vous ont été transmises par vos exécutifs.

La conduite efficace du projet nécessite de mettre en place rapidement les procédures de marchés publics. Il s'agit de la première étape avant l'adjudication d'un mandat plus étendu à l'urbaniste retenu. Parmi les entreprises actives dans le canton, le COPIL a établi des contacts avec le bureau URBASOL à Givisiez auquel il souhaite attribuer la fonction de Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage (BAMO). En annexe, vous trouverez une copie de leur offre pour la mise en soumission et l'accompagnement. Ci-dessous, nous présentons un récapitulatif des coûts du PDRég en précisant qu'il s'agit bien d'une estimation :

Coûts estimatifs pour l'établissement d'un Plan Directeur Régional	
▪ Honoraires du BAMO pour l'établissement du cahier des charges, la mise en soumission, la conduite de l'adjudication	Fr. 25'000.-
▪ Frais des organes COPIL, administration, commissions, etc.	Fr. 25'000.-
▪ Honoraires d'urbaniste pour l'accompagnement du MO	Fr. 25'000.-
▪ Honoraires de l'urbaniste adjudicataire	Fr. 180'000.-
▪ Etudes complémentaires et prestations de spécialistes	Fr. 25'000.-
Total :	Fr. 280'000.-

Demande de crédit :

Sur recommandation du COPIL, la Conférence des Syndics sollicite un crédit de Fr. 50'000.00 pour couvrir les coûts de la première étape. Cette somme serait utilisée ainsi :

- Fr. 25'000.- pour les honoraires du BAMO ;
- Fr. 5'000.- pour le traitement du COPIL et
- Fr. 20'000.- pour le premier acompte à l'urbaniste.

Lors de l'assemblée des délégués du printemps 2020, une demande de crédit supplémentaire sera présentée à l'ACV pour financer la totalité de l'investissement restant. A ce moment-là, nous serons en possession de chiffres beaucoup plus fiables.

Annexe : offre du bureau Urbasol SA

[FIN]